Docusign Envelope ID: D9770FF4-3C9F-41BD-8985-67CBB1CCB259

EEFO
Société par actions simplifiée
49 boulevard Rouget de Lisle – 93100 Montreuil
829 125 558 R.C.S. Bobigny
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 AOUT 2025

Le soussigné, Emilien Foiret, détenant l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, (l' « **Associé Unique** »),

a pris la décision suivante :

DECISION UNIQUE

Rectification d'erreur matérielle à l'article 8 des statuts de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris acte d'une erreur matérielle concernant le montant du capital social de la Société figurant dans la deuxième décision de l'associé unique en date du 11 octobre 2023 ainsi qu'à l'article 8 des statuts de la Société, décide de corriger le texte des décisions de l'associé unique et de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 12.103.360 euros.
Il est divisé en 1.210.336 actions de 10 euros chacune, partiellement libérées et de même catégorie. »

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le signataire.

Conformément aux dispositions des articles 1366, 1367, 1375 et 1174 du Code civil, le signataire signe le présent procès-verbal, en un seul exemplaire original, par le biais d'un procédé de signature électronique.

DocuSigned by:
Emilien Foiret
43A1140D173B45A...

Emilien Foiret